

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 14 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mai, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 06 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN.

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Aïcha TITOUNI, Marc COUSSEAU, Guillaume VIARD
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 06 – votants : 06

Le maire et les membres du conseil municipal observent une minute de silence en mémoire de Mr Pascal Delanaud, ancien conseiller municipal décédé le 16 avril dernier.
Le maire ouvre ensuite la séance de conseil.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 09 avril 2024

- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Jusqu'à maintenant, la trésorerie acceptait la gestion comptable des immobilisations de la commune avec des outils bureautiques classiques (fichier Excel). Depuis le passage en nomenclature M57, ce procédé n'est plus autorisé et la commune doit donc acquérir un logiciel spécifique « immobilisations ». Le prestataire informatique de la mairie a fait parvenir un devis et il convient d'allouer des crédits pour le logiciel.

Le maire propose de réaliser une décision modificative par de virement de crédits au budget principal :

- 2051 : + 1 000 €

- 231 : - 1 000 €

Les élus approuvent ce virement de crédits.

- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – PERSONNEL COMMUNAL

Le maire présente le courrier de démission d'un agent de la commune : il s'agit d'un adjoint administratif territorial, placé en disponibilité depuis le 1er juillet 2015. Le placement en disponibilité a été ensuite renouvelé périodiquement.

Il expose ensuite les dispositions du décret n° 2019-234 du 27 mars 2019 qui ont modifié certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique :

- *Les dispositions relatives à l'obligation de retour dans l'administration d'au moins dix-huit mois continus après une première période de disponibilité pour convenances personnelles de cinq ans s'appliquent aux demandes de disponibilité présentées à compter 29 mars 2019*

Cette nouvelle règle s'applique aux renouvellements et aux disponibilités pour convenances personnelles présentées à compter du 28 mars 2019, ce qui est le cas pour l'agent concerné qui ne peut donc plus bénéficier de renouvellement au-delà de 5 ans sans revenir 18 mois dans l'administration.

Dans la mesure où l'agent a présenté sa démission, le maire propose de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune ; le poste de l'agent administratif à temps non complet (30 heures/semaine) sera donc supprimé au 1^{er} juillet 2024, et l'agent sera radié des cadres d'emploi.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la mise à jour du tableau des effectifs de la commune de Sacierges Saint Martin, avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2024.

Filière technique : 2 adjoints techniques territoriaux à temps complet, 1 adjoint technique territorial à 20h/semaine

Filière administrative : 1 rédacteur territorial principal à 20h/semaine

Hors filière : 1 gestionnaire de bâtiments communaux, contractuel à 18h/semaine

- TRAVAUX 2024

Citerne souple (récupérateur d'eau de pluie) : cette installation est presque terminée ; il manque des tuyaux pour le raccordement à la toiture (problème de stock dans les boutiques).

Le maire et ses adjoints exposent les démarches en cours auprès de l'assureur de la commune : ils ont demandé l'actualisation du rapport de l'expert, en incluant certains dommages qui n'avaient pas été pris en compte. Au vu de l'urgence à commencer les nombreuses réparations, conséquence des orages de grêle de juin 2022, le devis de l'entreprise de désamiantage va être signé immédiatement.

Rue des Grandchaumes : les fortes pluies récentes ont ravagé la Rue des Grandchaumes. L'adjoint en charge du service technique présente les devis de réparation de la rue qui s'élèvent à environ 6 500 euros. Mr Baritaud renégociera certains points des devis.

- QUESTIONS DIVERSES

♦ Bureau de vote des élections européennes : le scrutin aura lieu le 9 juin, de 8 h à 18 h.

8 h / 13 h : M Baritaud, M Bernard, Mme Pellerin

13 h / 18 h : M Biardeau, M Demousseau, Mme Lamoureux

♦ SDEI : le syndicat d'électrification a programmé des travaux de rénovation / renforcement du réseau au hameau du Peu pour 2026. Les élus demandent au maire de se renseigner sur la possibilité d'enfourer également la fibre optique lors de ces travaux.

-♦ Forges de l'Abloux le 02 juin : cette journée festive organisée par la CdC Brenne Val de Creuse a lieu aux Forges de l'Abloux, commune de Chazelet. Cette année, c'est le comité des fêtes de Sacierges qui a été retenu pour la gestion de la buvette et le restaurant Le Vigoulais se charge du repas avec des produits locaux.

Au programme :

- Randonnées à partir de 7h00 (7 km, 13 km et 18 km) avec ravitaillements

- Repas (sur réservation) : 10 euros (et 5 euros pour les moins de 12 ans)

- Animations pour enfants et familles : grands jeux en bois / Tir à l'arc / Arc tag à partir de 12 ans / Cerf-volant

- Spectacle à 15h00 : Gypsy Bazar

♦ Manifestations estivales :

- 06 juillet : course de tracteurs tondeuses au stade de Sacierges organisée par le comité des fêtes

- 27 juillet : course cycliste organisée par le vélo club Blançois

- 19 août : DARC au Pays proposera un spectacle gratuit à Sacierges (programme non connu à ce jour)

♦ Symctom : la mise en place des nouvelles tournées et le matériel fourni posent de nombreux soucis pour lesquels aucune réponse n'est apportée. La déléguée de la commune à ce syndicat a proposé que la prochaine réunion ait lieu à Sacierges.

♦ Régularisation du cadastre à La Barre : le maire a obtenu des devis du géomètre ; il contactera les riverains concernés par la régularisation.

Fin de séance : 22h30 -